

A RENVOYER A LA F.M.B. AU MOINS 2 MOIS AVANT L'EPREUVE



NOM DU CLUB ORGANISATEUR: AVEMOTT
ADRESSE DU CLUB: place Albert 1^{er}
6530 THUIN
Téléphone: GSM: 0473/32.1640 E-Mail: etienne.goethals@owing.be

DESIGNATION ET DATE DE L'EPREUVE:
Enduro de Bonne-Espérance

REGLEMENT PARTICULIER

- Art. 1 Le club susmentionné organisera le 23. Mars. 2014 un
ENDURO ~~NATIONAL~~ - EUROPEEN - ~~INTERNATIONAL~~ (*)
- Art. 2 Cette manifestation sera régie par le Code Sportif International, le Code Sportif National et son annexe enduro et le présent règlement.
- Art. 3. Les Officiels suivants ont été désignés :

DIRECTEUR DE COURSE:

ADJOINTS :

COMMISSAIRE D'ORGANISATION: TEL:

COLLEGE TECHNIQUE:

CHRONOMETRAGE:

RESPONSABLE MEDICAL: Docteur Van Trimpont (urgéniste CHU Hornu)

SERVICE MEDICAL: Hainaut Ambulance

Communications urgentes le jour de l'épreuve

Nom: Valli Carl GSM: 0496/513136 E-mail:
Vukjevic Philippe 0479/997166
Goethals Etienne 0473/32.16.40

Art. 4 Le CONTROLE TECHNIQUE aura lieu à l'adresse suivante, à partir de :

Adresse : Rue Grégoire Junier à Velleruelles les Bayeux à partir de : 7h00
Abbaye de Bonne Espérance

Art. 5 Le PREMIER DEPART aura lieu à 9h30 heures à l'adresse ci avant. : idem

Art. 6 La longueur du circuit, le nombre de tours, étapes spéciales, les horaires de passage au contrôle technique et des départs pour chaque catégorie sont déterminés comme suit :

Catégories	longueur Circuit	Tours	Temps	Etapas spéciales	Heure de	
					Contrôle Technique	Départ
INTERS	<u>55</u>	<u>4</u>	<u>1h45</u>	<u>2</u>	<u>7h00</u>	
ESPOIRS	<u>55</u>	<u>3</u>	<u>1h45</u>	<u>2</u>	"	
NATION.	<u>55</u>	<u>3</u>	<u>1h45</u>	<u>2</u>	"	
JUNIORS	<u>55</u>	<u>3</u>	<u>1h45</u>	<u>2</u>	"	
GENTLEMEN	<u>55</u>	<u>3</u>	<u>1h45</u>	<u>2</u>	"	
EXPERTS	<u>55</u>	<u>3</u>	<u>1h45</u>	<u>2</u>	"	
RANDONNEURS GIRLS - 50 cc - MOTOS ANCIENNES - 125cc 4T - ELECTRIQUES	<u>55</u>	<u>2</u>	<u>1h45</u>	<u>2</u>	"	
LOISIRS	<u>55</u>			<u>/</u>	"	

~~* + 1/2 Tour en fond d'encluse avec 1 spéciale~~

Le parcours total et le nombre de tours réservé à chaque catégorie est établi comme suit :

a) Inters: minimum 160 km, avec un maximum de 5 tours

b) Nationaux, Juniors, Gentlemen, Experts et Espoirs : minimum 120 km, avec un maximum de 4 tours,

c) Randonneurs, Girls, 125 4T, 50cc, Motos Classiques Open, Motos Electriques: minimum 80 km, avec un maximum de 3 tours

La longueur du circuit, le nombre de tours, les temps, les étapes spéciales seront confirmées à l'inscription.

Un minimum de deux tours est requis pour toutes les catégories.

Art. 7 Tout conducteur s'écartant des chemins tracés ou empiétant sur les propriétés riveraines seront mis hors course, indépendamment des poursuites judiciaires qui pourraient être entamées contre lui pour les dégâts qu'il aurait causés.

Art. 8 Le droit d'engagement est de 55 €. Euro pour 1 spéciale et de 60 € pour les épreuves à partir de 2 étapes spéciales. à 65 € pour les épreuves avec 3 spéciales et à 70 € pour les épreuves comptant 4 spéciales et plus, Les frais de location du transpondeurs sont fixés à 10 €. Ils sont distribués le samedi de 14h00 à 18h00 et le dimanche matin à partir de 07h30.

(Indiquer le droit d'engagement d'application pour cette épreuve)

La procédure d'inscription se fera via le site web de la FMB : www.fmb-bmb.be

Règlement Particulier établi le

Le secrétaire de Course

Le Commissaire d'organisation

Approuvé le Le Directeur de course